

1278, les oblige à s'entr'aider de leurs conseils et de leurs services, et à se prêter un mutuel appui."

" 509. De ces égards réciproques que doivent avoir les notaires, résulte encore pour eux l'obligation de respecter la clientèle de chacun, sans chercher à la détourner à son profit." Cette obligation ne paraît-elle pas généralement ignorée dans notre province ?

Voici ce que portent à ce sujet les statuts des notaires de Gray :

" Faire des démarches directes ou indirectes, publiques ou secrètes, pour s'attirer la clientèle de ses confrères ou la détourner, serait se rendre coupable de manœuvres qui seraient indignes de l'honneur du notariat, et qui mériteraient d'être sévèrement réprimées lorsque la connaissance en parviendrait à la Chambre."

Pour abrégér, je m'en tiens à ces citations ; les statuts de Gray en contiennent d'autres tendant encore à la sauvegarde de l'honneur de la profession et au respect des égards professionnels.

Peu le notaire Petrus Hubert, de Trois-Rivières en son vivant, d'heureuse mémoire, était bien pénétré de ces devoirs moraux, quand, à la fin de son opuscule intitulé : *Lois organiques et jurisprudence sur le notariat actuel en la province de Québec*, il s'adresse aux notaires, ses confrères, en ces termes :

" Ne nous laissons pas avilir par trop d'ambition, qui nous conduirait plutôt à l'indigence qu'à une honorable aisance. Ayons assez de confiance dans le bon sens public, qui saura apprécier la sagesse de cette belle sentence :

Pour les actes d'un bon notaire,  
Jamais ne regrette un bon salaire.

" Ne nous écartons pas d'un tarif d'honoraires que nos chambres de notaires ont fait sous l'autorité de la loi ; suivons-les fidèlement, dans notre intérêt réciproque ; basés sur des termes modérés et sans être des surcharges au public, ils doivent nous suffire pour rencontrer nos nécessités et nous faire tenir un rang distingué dans la société. Soyons persuadés de ceci, que des notaires qui se donnent et qui travaillent à moitié prix ne peuvent être considérés que des moitiés de notaires ; c'est un triste moyen de s'attirer de la clientèle. Ne souffrons jamais que nos études deviennent des comptoirs où les affaires se marchandent comme des objets de commerce ; de cette manière, nous conquerrons une estime solide du public, et nous nous achemi-